
Note de présentation brève et synthétique BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la ville ; elle est disponible sur le site internet de la ville ainsi que les documents officiels : www.mairie-montoire.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. Généralités | 2 |
| 2. Orientations 2024 | 2 |
| 3. Budget principal : présentation du budget primitif 2024 | 3 |
| <i>Section de fonctionnement</i> | 3 |
| <i>Section d'investissement</i> | 6 |
| 4. Les budgets annexes | 10 |
| <i>Camping</i> | 10 |
| <i>Urbanisation du secteur Gare</i> | 10 |
| 5. Ratios financiers | 11 |

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le code général des collectivités territoriales dispose, en son article L.2312-1, « dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ».

Ce dernier s'est tenu lors du conseil municipal du 15 mars 2024.

2. Orientations 2024

Le budget 2024 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services et a été voté le 12 avril 2024. Ce budget a été établi avec les orientations suivantes :

- Réalisation des investissements indispensables pour répondre aux obligations légales et sécuritaires en continuant l'entretien du patrimoine de la commune (accessibilité de la mairie, réfection du sol du gymnase Pasteur, étude structurelle du gymnase Ferry, réhabilitation et adaptation du centre technique municipal, voirie, ...)
- Poursuite du suivi et de la rationalisation des charges de gestion courante ;
- Travaux en autofinancement pour poursuivre le désendettement de la commune ;
- Poursuite de capitalisation des résultats des années antérieures pour préparer le futur.

Et plus particulièrement, en travaillant les axes opérationnels suivants :

- Continuer le désendettement de la ville donc ne pas souscrire de nouvel emprunt ;
- Continuer à garantir un niveau élevé de trésorerie, afin d'éviter le recours à des lignes de trésorerie comme cela a été le cas par le passé ;
- Conserver un bon niveau de fonds de roulement ;
- Veiller à garantir une épargne satisfaisante pour disposer d'un autofinancement et réaliser quelques investissements tant que la commune bénéficie de l'aide (fond de soutien de l'État) ;
- Etudier l'étalement ou la renégociation du fond de soutien de l'État ;
- Réaliser des investissements mesurés, raisonnés qui devront rendre service au plus grand nombre.

3. Budget principal : présentation du budget primitif 2024

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services.

Le budget principal est fortement impacté par le refinancement d'un emprunt indexé Euro/Franc Suisse (dont une partie est financées par une aide de l'Etat et une forte hausse de la pression fiscale), aggravé par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement des années précédentes et les nouveaux emprunts pour les travaux de la place Clémenceau.

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023 et s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 5 028 899,02 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 2 212 574,88 € (pour rappel : 4 668 855,31 € en 2023).

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, loyers, location des salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF.

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | Variation |
|--|-----------------------|-----------------------|--------------|
| 013 - Atténuation de charges | 100 000,00 € | 85 000,00 € | -15,00% |
| 014 - Atténuation de produits | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| 70 - Produits des services, du domaines et des ventes diverses | 168 000,00 € | 160 000,00 € | -4,76% |
| 71 - Production stockée | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| 73 - Impôts et taxes | 2 995 300,00 € | 3 319 000,00 € | 10,81% |
| 74 - Dotations et participations | 1 103 353,00 € | 1 153 250,00 € | 4,52% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 70 500,00 € | 85 000,00 € | 20,57% |
| 76 - Produits Financiers | 218 986,37 € | 218 986,37 € | 0,00% |
| 77 - Produits spécifiques | 12 600,00 € | 400,00 € | -96,83% |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 115,94 € | 7 262,65 € | 6164,15% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 4 668 855,31 € | 5 028 899,02 € | 7,71% |

- **Fiscalité :**

Le produit fiscal est estimé sur les mêmes bases que 2023 (aucune actualisation des bases n'étant prévue par la Loi de Finances 2024) ; sauf pour le produit de la Taxe d'Habitation qui est nettement inférieur à 2023 car il tient compte de dégrèvements liés à des erreurs d'imposition sur l'année précédente.

FISCALITÉ

Les taux des impôts locaux 2023 sont reconduits en 2024.

- Taxe foncière sur le bâti : 53,13 %
 - Taxe foncière non bâti : 60,79 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 17,87 %
- Le produit attendu et voté de la fiscalité locale s'élève à 2 687 347 €.

La ville de Montoire-sur-le-Loir perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF) répartie en Dotation Forfaitaire (DF), Dotation de Solidarité Rurale Bourg Centre (DSR BC), Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation » (DSR P) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Ces dotations de l'Etat représentent 18 % des recettes de fonctionnement de la ville et sont en légère hausse depuis 2023, après une baisse en 2022. L'estimation pour 2024 a été évaluée avec prudence compte tenu des attributions antérieures.

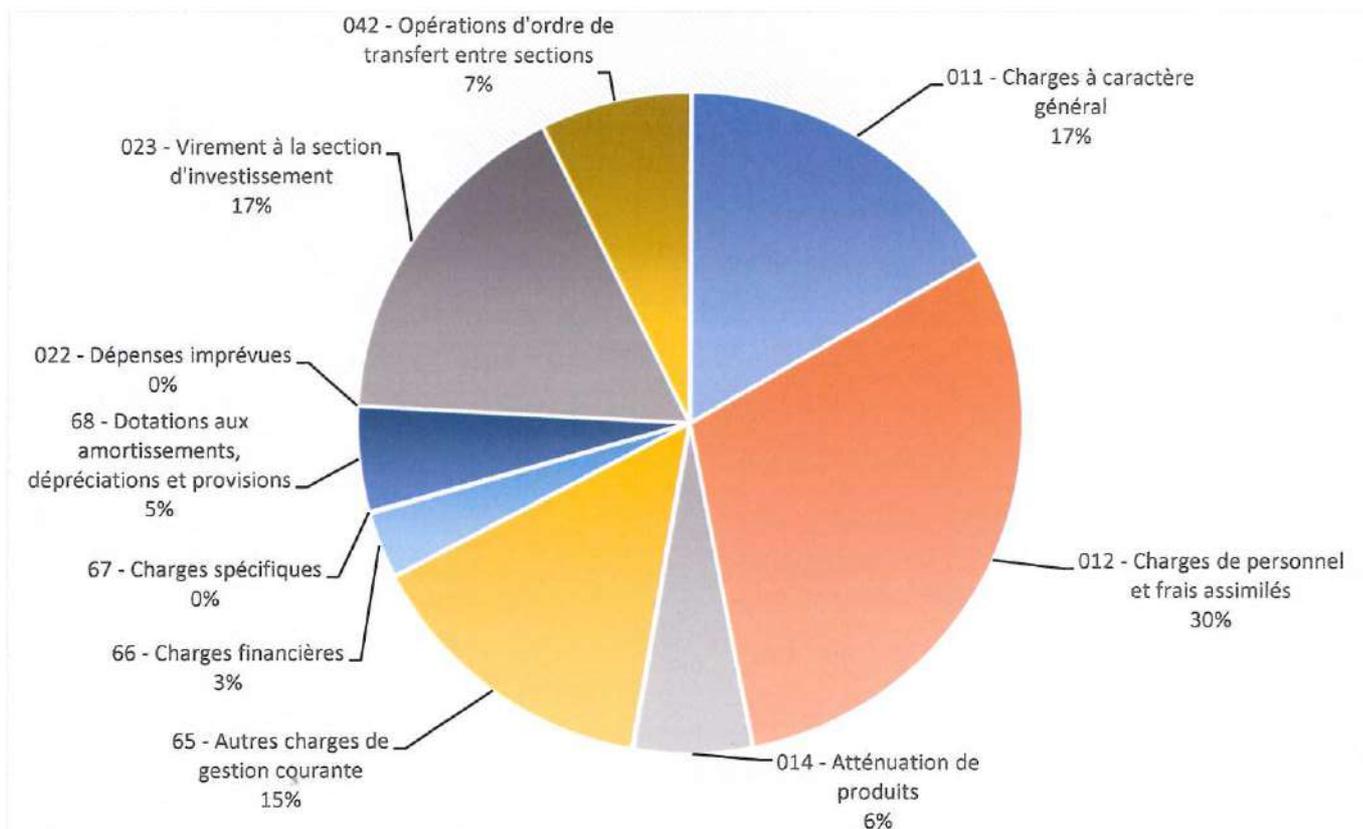
| | 2021 | 2022 | 2023 | Prévisions 2024 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotation Forfaitaire DGF (DF) | 465 998 € | 463 733 € | 462 253 € | 459 470 € |
| DSR Bourg Centre (DSR BC) | 292 472 € | 301 058 € | 325 319 € | 343 389 € |
| DSR Péréquation (DSR P) | 52 852 € | 52 658 € | 61 532 € | 67 407 € |
| Dotation Nationale de Péréquation (DNP) | 68 194 € | 50 625 € | 51 446 € | 47 713 € |
| Total dotations Etat | 879 516 € | 868 074 € | 900 550 € | 917 979 € |
| <i>Variation N/N-1</i> | <i>1,64%</i> | <i>-1,30%</i> | <i>3,74%</i> | <i>1,94%</i> |

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | Variation |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 196 686,33 € | 1 209 890,51 € | 1,10% |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 2 153 280,00 € | 2 185 360,00 € | 1,49% |
| 014 - Atténuation de produits | 401 200,00 € | 421 400,00 € | 5,03% |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 978 730,06 € | 1 058 723,10 € | 8,17% |
| 66 - Charges financières | 249 930,45 € | 236 307,57 € | -5,45% |
| 67 - Charges spécifiques | 4 000,00 € | 4 000,00 € | 0,00% |
| 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 250 000,00 € | 375 550,00 € | 50,22% |
| 022 - Dépenses imprévues | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 531 547,75 € | 1 216 553,60 € | 128,87% |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 538 630,53 € | 533 689,12 € | -0,92% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 6 304 005,12 € | 7 241 473,90 € | 14,87% |

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement ont été évaluées dans un objectif de stabilité et de maintien de la qualité du service public.



- **Charges à caractères général :**

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont composées de l'ensemble des dépenses courantes comme les fluides, la fourniture de matériaux et petits matériels, la maintenance, les frais postaux et de télécommunication, etc. Elles représentent 1 209 890,51 € en 2024 et sont en légère augmentation 1,10 % par rapport au budget précédent compte tenu des réalisations des années antérieures.

- **Dépenses de personnel :**

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 30 % (contre 35 % en 2020) des dépenses de fonctionnement de la ville et sont relativement stables par rapport à 2023 en augmentant de 1,49 %. Elles s'élèvent à 2 185 360,00 € pour les dépenses du personnel permanent et permettront de couvrir les besoins ponctuels en renforts et remplacements.

| Service | ETP 2024 |
|----------------------------|-----------|
| Enfance Jeunesse * | 5 |
| Espace France Services | 2 |
| Technique | 26 |
| Police municipale | 1 |
| Administratif / Ressources | 10 |
| TOTAL | 44 |

**dont l'équivalent de 2 ETP sont mis à disposition de la CATV pour le temps extra-scolaire*

- **Atténuation de produits :**

Le chapitre 014 comprend les dégrèvements de taxes foncières, d'habitation et autres reversements de fiscalité ainsi que l'attribution de compensation négative à la CATV.

- **Autres charges de gestion courante :**

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » intègre notamment les subventions aux associations, au CCAS, les indemnités des élus, les contributions aux budgets annexes et les contributions à d'autres organismes (Syndicats, Communauté d'agglomération, ...). Il est globalement en hausse de 8,17 % par rapport à 2023 notamment pour répondre à l'abondement du budget annexe Camping qui nécessite un investissement plus important en 2024 pour passer à un nouveau mode de gestion.

- **Charges financières :**

Le chapitre 66 intègre principalement le remboursement d'intérêts des emprunts.

- **Charges exceptionnelles :**

Le chapitre 67 intègre principalement les titres annulés (recettes non perçues) sur exercices antérieurs.

Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2024 s'équilibre en investissement à hauteur de 2 126 377,38 € y compris les restes à réaliser s'élevant à 208 464,20 €.

Recettes d'investissement

- **Subventions :**

Les recettes d'investissement prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement. Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années. Les subventions inscrites sont :

- Solde Espace France Services (DETR) : 78 384,00 € ;
- Solde Eclairage public (DETR + SIDELC) : 130 080,00 € ;
- Solde sécurisation Boulevard des Alliés (DETR) : 3 777,25 € ;
- Acompte mise en accessibilité mairie / sécurisation accueil (DETR) : 46 059,00 € ;

- **FCTVA :**

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il est estimé à un peu plus de 33 k€ en 2024.

- **Autofinancement :**

Le budget d'investissement 2023 enregistre un déficit de 51 556,86 €.

L'équilibre est cependant trouvé sans recours supplémentaire à l'emprunt. Ainsi, les recettes d'investissement 2024 bénéficient d'une affectation de 1 216 553,60 € du résultat de fonctionnement 2023.

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | Variation |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------|
| 13 - Subvention d'investissement | 208 464,20 € | 321 211,42 € | 54,08% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 0,00% |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | 114 000,00 € | 53 923,24 € | -52,70% |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 28 200,00 € | 0,00 € | -100,00% |
| 021 - Virement de section de fonctionnement | 531 547,75 € | 1 216 553,60 € | 128,87% |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 538 630,53 € | 533 689,12 € | -0,92% |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 421 842,48 € | 2 126 377,38 € | 49,55% |

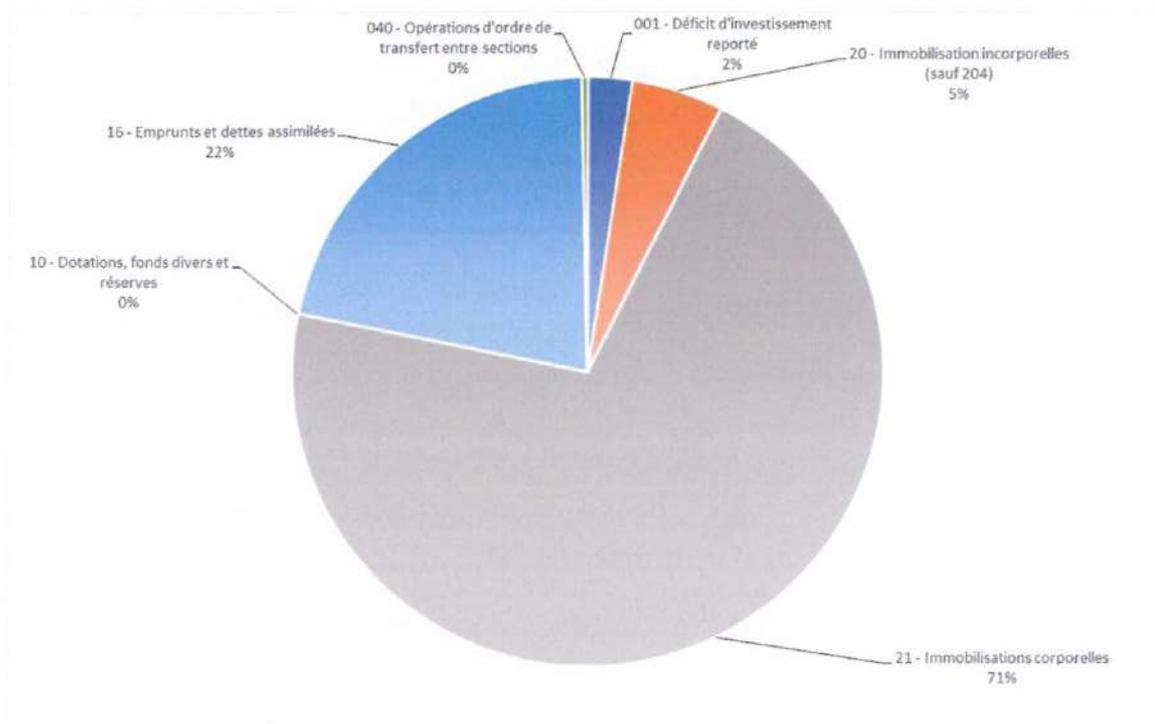
Dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Les inscriptions du budget primitif 2024 intègrent les restes à réaliser 2023. Ces reports d'engagements pris en 2023 représentent 157 630,58 € auxquels s'ajoutent 1 453 441,97 € de nouveaux crédits, soit un budget total de 1 611 072,55 €.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 sont les suivantes :

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | Variation |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------|
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 88 942,66 € | 51 556,86 € | -42,03% |
| 20 - Immobilisation incorporelles (sauf 204) | 51 500,00 € | 106 500,00 € | 106,80% |
| 21 - Immobilisations corporelles | 751 656,49 € | 1 504 572,55 € | 100,17% |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 80 000,00 € | 0,00 € | -100,00% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 449 627,39 € | 456 485,32 € | 1,53% |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 115,94 € | 7 262,65 € | 6164,15% |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 421 842,48 € | 2 126 377,38 € | 49,55% |



Opérations de travaux : 1 114 000,00 €

- Réfection de sol du gymnase Pasteur, remplacement d'huissieries à la salle des fêtes, mise en accessibilité de la mairie et sécurisation de l'accueil : 630 000,00 € ;
- Contrôle d'accès multisites, locaux médecins, réhabilitation du centre technique municipal : 145 000,00 € ;
- Sécurisation de la maison Girardin : 40 000,00 € ;
- Création de trottoirs Boulevard des Alliés : 53 000,00 € ;
- Aménagements de voirie : rue du Boël, rue de la pinsonnière, rue du Dr Jeulain, rue de la Paix et aménagements de chicanes pour 200 000 € ;
- Fin de travaux de la mise aux normes de l'éclairage public : 46 000,00 €

Matériels techniques (espaces verts, véhicules) : 34 000,00 € pour le remplacement du moteur du camion Mercedes, la transformation de la nacelle et l'acquisition d'une mini-pelle

Emprunts et dette assimilées : 456 485,32 € pour le remboursement du capital des emprunts en cours

Etudes et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : 95 000,00 € pour les sujets tels que la mise en accessibilité de la mairie, la réhabilitation du gymnase Ferry, la numérisation des plans des bâtiments communaux, etc.

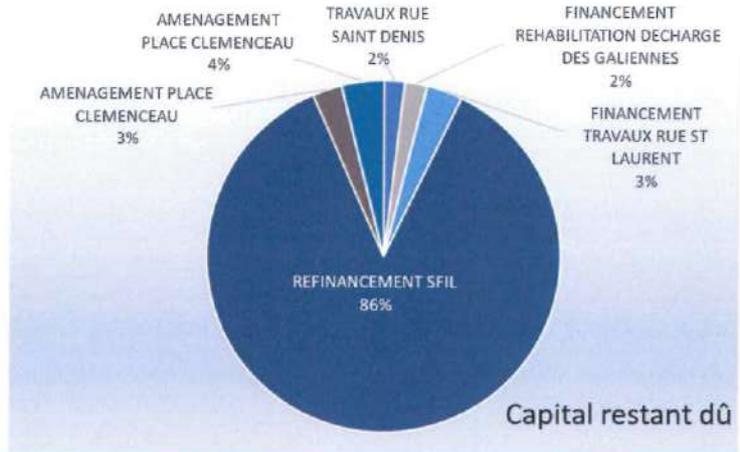
Agencements et aménagements de terrains : 126 500 € pour des sujets tels que les aménagements de : Bords de Loir / Baignade, Parking Pasteur, Stockage du Bellay, Aire de jeux, Vallée des Bambous, réfection de parking, etc.

ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Capital restant dû fin 2023: 5 170 K €
(fonds de soutien compris)



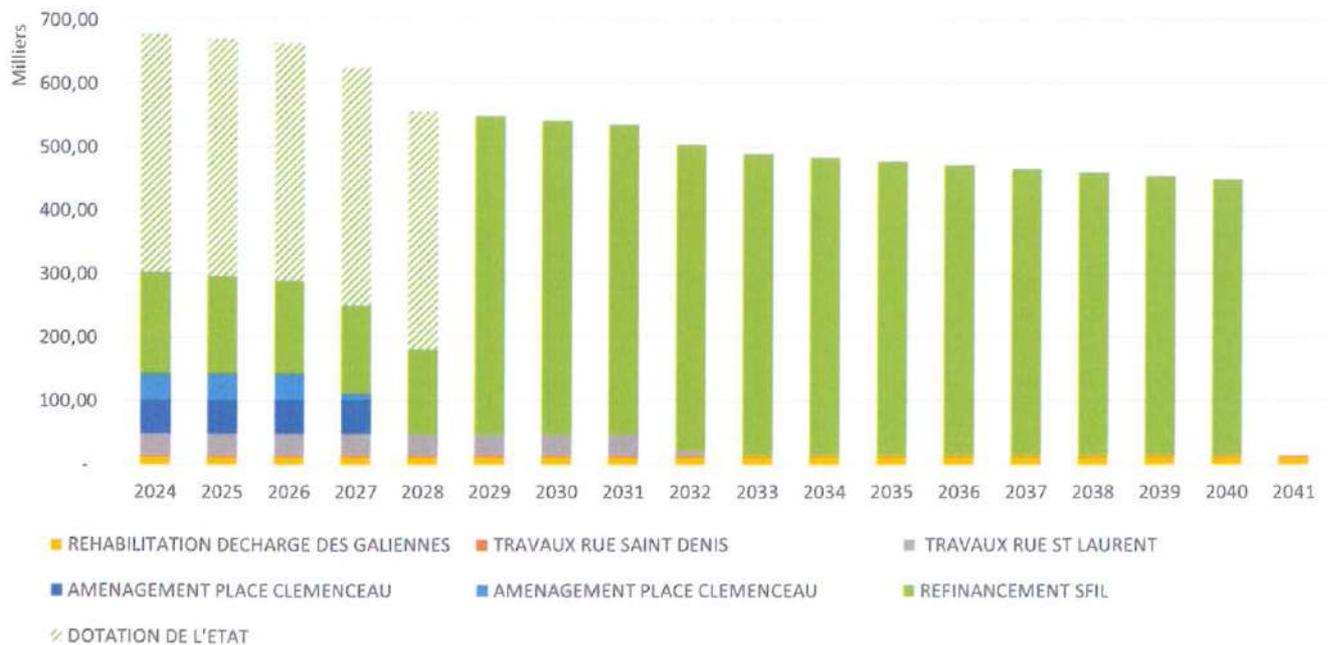
Fonds de soutien restant à percevoir :
1 875 K€ / 5 ans



| Date d'obtention | Durée en années | Date de fin | Taux | Nature du taux | Objet de l'emprunt | Organisme Prêteur | Capital emprunté | Capital restant dû | Total échéances restant dues |
|----------------------------------|-----------------|-------------|------|----------------|---|-------------------|------------------|--------------------|------------------------------|
| 2006 | 25 | 2031 | 4,56 | Fixe | TRAVAUX RUE SAINT DENIS | DEXIA CLF | 300 K€ | 125 K€ | 153 K€ |
| 2011 | 30 | 2041 | 5,01 | Fixe | FINANCEMENT REHABILITATION DECHARGE DES GALIENNES | CREDIT MUTUEL | 200 K€ | 152 K€ | 234 K€ |
| 2012 | 20 | 2032 | 5,69 | Fixe | FINANCEMENT TRAVAUX RUE ST LAURENT | DEXIA | 400 K€ | 220 K€ | 277 K€ |
| 2015 | 25 | 2040 | 3,35 | Fixe | REFINANCEMENT SFIL | SFIL | 8 865 K€ | 6 206 K€ | 8 187 K€ |
| 2017 | 10 | 2027 | 0,98 | Fixe | AMENAGEMENT PLACE CLEMENCEAU | LA BANQUE POSTALE | 400 K€ | 134 K€ | 137 K€ |
| 2017 | 10 | 2027 | 1,15 | Fixe | AMENAGEMENT PLACE CLEMENCEAU | LA BANQUE POSTALE | 500 K€ | 207 K€ | 212 K€ |
| TOTAL de la dette à payer | | | | | | | 7 045 K€ | 9 200 K€ | |

Projections de la dette :

Echéancier de la dette



- La dette s'étale jusqu'en 2041. Nous pouvons constater deux phases :
 - ↳ Jusqu'à 2028 : bénéficiaire d'une aide de l'état à hauteur de 375 000 €/an ;
 - ↳ De 2029 à 2040 : la collectivité devra continuer jusqu'en 2035 de payer le montant de l'étalement de charge et payer l'emprunt jusqu'en 2040 seule. Il conviendrait donc d'anticiper ce point dès à présent pour garantir le paiement des échéances jusqu'à leur terme.

4. Les budgets annexes

Camping

| <i>Section</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| <i>Fonctionnement</i> | 179 574,33 € | 179 574,33 € |
| <i>Investissement</i> | 126 581,14 € | 126 581,14 € |
| TOTAL | 306 155,47 € | 306 155,47 € |

- Produits : 49 000,00 €
- Charges à caractère général : 28 400,00 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 20 000,00 €
- Immobilisations corporelles : 113 000,00 €
- Annuité d'emprunt : 10 045,35 €
- Subvention équilibre du budget principal : 125 123,10 €

Urbanisation du secteur Gare

| <i>Section</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| <i>Fonctionnement</i> | 215 852,70 € | 215 852,70 € |
| <i>Investissement</i> | 182 198,26 € | 182 198,26 € |
| TOTAL | 398 050,96 € | 398 050,96 € |

- Produits : 215 852,70 €
- Charges à caractère général : 0,00 €
- Autres charges de gestion courante : 1,00 €
- Annuité d'emprunt : 0,00 €

5. Ratios financiers

| | BP 2023 | BP 2024 |
|---|----------|----------|
| Population totale * | 3861 | 3861 |
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 1 355,56 | 1 422,23 |
| Produit des impositions directes/population | 775,78 | 859,62 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population | 1 183,30 | 1 278,59 |
| Dépenses d'équipement brut/population | 208,02 | 417,27 |
| Encours de dette/population | 1 940,75 | 1 824,68 |
| DGF/population | 119,72 | 119,00 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 43,21% | 42,72% |
| Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. | 106,75% | 101,87% |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 17,20% | 32,08% |
| Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 160,50% | 140,29% |

* selon population légale INSEE 2021

A Montoire-sur-le-Loir, le 15 avril 2024,



Le Maire, Arnaud
TAFILET